

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 25 (1934)

Artikel: Valais
Autor: Mangisch, Maurice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112178>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

il se tenait au courant de tous les mouvements dans le domaine de l'enseignement, mais savait en tirer des conclusions prudentes et profitables, constatées et appréciées par des pédagogues de la valeur d'Albert Malche et de Carlo Sganzini. Comme président des inspecteurs scolaires, il avait entrepris le renouvellement complet de l'école primaire tessinoise. Sa disparition peut être considérée comme un deuil cantonal.

A. U. TARABORI.

Valais.

Enseignement primaire.

Economies ! Cela devient le mot d'ordre, la hantise de tous les esprits, la préoccupation des préoccupations. Encore faut-il économiser judicieusement, surtout en matière d'instruction publique ; car des mesures de compression hâties ou maladroites pourraient sacrifier l'avenir de la famille et de la société, abaisser le niveau intellectuel du peuple et compromettre l'équilibre qui doit régner entre le progrès matériel et économique et le développement des valeurs spirituelles et morales d'un Etat.

Nos pouvoirs publics sauront éviter l'écueil où de moins prudents iraient se briser ; et, alors, ils trouveront dans leurs collaborateurs l'esprit de sacrifice qu'exigent les conjonctures actuelles. C'est ainsi que le personnel enseignant primaire a subi *la réduction de traitement* décrétée par le Grand Conseil pour tous les employés fonctionnaires et magistrats cantonaux. Pour les maîtres, il a été prévu une exonération ou minimum d'existence de 1200 francs. La réduction générale de 6 %, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1934, ne porte que sur le traitement qui dépasse ce montant, et elle diminue de $\frac{1}{2}$ % par enfant au-dessous de 18 ans. Ainsi donc est provisoirement suspendu le plein effet de la nouvelle Loi sur les conditions d'engagement du personnel enseignant dont le succès avait coûté tant d'efforts aux intéressés, et que d'aucuns espéraient sauvegarder en invoquant, par analogie, l'art. 31 de la Constitution cantonale qui ne permet pas de modifier, par voie d'initiative populaire, une loi qui n'a pas été en vigueur au moins pendant quatre ans.

La situation de nos instituteurs demeure modeste, ce qui n'empêche pas les inscriptions d'affluer à l'Ecole normale. Beaucoup y vont sans doute pour profiter d'un enseignement primaire supérieur donné dans des conditions presque idéales, par suite de la sélection qu'amène le grand nombre des candidats et de

l'effet bienfaisant de l'internat sur le travail et le rendement des études. Mais, en général, une fois l'autorisation d'enseigner obtenue, le jeune régent aspire à un poste, et cherche une école qui, tout en lui permettant de faire valoir ses connaissances, lui assure une rétribution immédiate.

On ne peut pas encore dire qu'il y ait pléthore de maîtres dans notre canton. Cependant, au début de l'année scolaire 1933-34, 21 instituteurs et un nombre approchant d'institutrices se trouvaient sans place. Quelques-uns d'entre eux obtinrent dans la suite la direction d'un cours complémentaire ou remplacèrent des collègues malades ou astreints au service militaire. La situation demeurant critique, les organes compétents ont envisagé diverses mesures, notamment *la restriction des admissions à l'Ecole normale*. A notre humble avis, il conviendrait de ne pas aller trop loin dans cette voie car, en entre-bâillant la porte de l'Ecole normale, on entraverait les parents qui désirent envoyer leurs enfants dans un établissement qu'ils payent de leurs impôts, au même titre que les collèges cantonaux. De plus, bien des jeunes gens refoulés à l'admission se rendent dans des instituts similaires, et reviennent, par la petite porte, au jour des examens, pour l'autorisation d'enseigner qu'il faudra bien leur accorder s'ils obtiennent le minimum requis de notes suffisantes. De la sorte, le remède n'est guère efficace, sans compter qu'un élève médiocre à l'admission peut révéler plus tard des qualités qui feraient de lui un excellent éducateur. Les conditions d'admission font l'objet du *Règlement revisé*, approuvé par le Grand Conseil, en séance du 10 février 1934, et entré en vigueur le 2 mars suivant. Nous en avons déjà parlé dans notre précédente chronique, et nous nous bornons aujourd'hui à le mentionner de même que le *Règlement disciplinaire*, qui régit également les Ecoles normales.

Comme d'habitude, les instituteurs ont tenu des *Conférences régionales* à l'ordre du jour desquelles figurait ce sujet : « Comment vous y prenez-vous pour rendre l'*enseignement de l'histoire* intéressant et utile ? Quels procédés utilisez-vous pour développer le sentiment patriotique chez les élèves ? »

Les réponses variées, abondantes, substantielles sont marquées au coin du bon sens pédagogique, et peuvent se résumer comme suit : avant tout, l'*enseignement de l'histoire* doit être pratique et intuitif à outrance. Il faut faire la leçon à l'aide de documents illustrés : cartes, gravures, tableaux, objets divers constituant un petit musée historique ; prévoir des sorties aux lieux intéressants : vieux châteaux, champs de bataille, couvents, sanctuaires, musées, etc. ; conduire les élèves aux manifestations patriotiques :

fêtes nationales, défilés militaires, célébrations d'anniversaires, de centenaires importants, etc.; partir souvent de l'actualité pour remonter dans le passé, comparer autrefois et aujourd'hui; donner non seulement de l'histoire, mais, aux petits surtout, des histoires détaillées, cueillies parfois dans le champ de nos traditions populaires; mettre en relief les faits dominants, décisifs, les héros, les personnages: l'histoire n'est point une morne plaine, mais une étendue accidentée, avec ses collines, ses hauts sommets; ne jamais perdre de vue l'enchaînement des faits, et établir entre les événements le lien de cause à effet; insister sur l'histoire de la civilisation: arts, lettres, inventions, industries, vie sociale; ne pas oublier l'histoire locale; faire travailler les élèves sur la matière historique, au moyen de devoirs, de dictées, de cartes, de tableaux synoptiques et chronologiques, de listes de dates écrites au tableau noir et rendant de précieux services pour les répétitions, etc., etc. L'enthousiasme doit vivifier l'enseignement de cette branche; le maître mettra de l'âme, de l'émotion, de la chaleur à évoquer le passé et à montrer les beautés de la patrie, la grandeur et la sagesse de ses institutions. Il saura éléver les cœurs vers l'Auteur de la patrie, de toutes les patries, de l'humanité entière, sachant bien que le patriotisme suisse répudie également les doctrines de l'Internationale et celles d'un nationalisme égoïste, brutal et antichrétien.

Les *institutrices*, de leur côté, ont tenu à Sion, le 12 avril 1934, sous la présidence de Mlle Carraux, une assemblée des plus fréquentées, au cours de laquelle Mlles E. Addy, de Martigny, et R. Rey, de Saxon, présentèrent de très beaux rapports sur le sujet: *Comment développer le sens moral et l'esprit de franchise chez les élèves?* Puis on entendit une conférence de M. l'abbé Carpentier relative à *La femme dans la vie sociale*. L'éminent orateur, dit l'*Ecole primaire*, « s'est appliqué à éléver le niveau social de la femme, non pas en faisant miroiter des bulletins de vote, mais en la rendant consciente de sa valeur morale, en l'éclairant sur ses devoirs et ses responsabilités dans la vie familiale et dans la vie sociale. La femme accepte, en général, trop facilement un rôle passif; elle s'incline devant toutes les situations que lui réserve la vie, alors que son cœur, son intelligence, sa raison, sa mission de mère surtout la destine à un rôle actif dans le redressement moral et religieux de la famille et de la société. »

Malheureusement, cette belle réunion était assombrie par l'irrévocable absence de la directrice bien-aimée de l'*Ecole normale*, *Mère Ignace Favre*, décédée le 17 janvier 1934. Nous n'avons pas l'habitude d'écrire des nécrologies dans nos chroniques

annuelles, mais il nous est impossible de ne pas nous incliner devant le mérite exceptionnel de celle qui fut la mère des orphelines, la mère des religieuses Ursulines, la mère des normaliennes, la mère des institutrices valaisannes. Née en 1881, dans le Val d'Anniviers, elle descendait de cette race de fiers montagnards qui, dans les plus grandes calamités, n'ont jamais voulu compter que sur Dieu et sur eux-mêmes. Elle leur devait cette vaillance, ce courage, cette énergie indomptable qu'égalait seule son inépuisable bonté, et qui lui permit, en peu d'années, de réaliser une œuvre immense, d'accomplir une carrière étonnamment féconde. Orpheline à 14 ans, elle était entrée très jeune au couvent des Ursulines de Sion, et avait commencé, à 36 ans, des études universitaires qui firent l'admiration de ses professeurs, et la préparèrent pour le poste de directrice de l'Ecole normale féminine qu'elle occupa de 1919 à sa mort. Ses leçons vivantes, si claires et si pratiques, faisaient les délices de ses élèves ; mais son noble effort s'appliquait surtout à la formation du caractère et à l'éducation morale des institutrices. Puissent-elles, à leur tour, transmettre à leurs élèves le flambeau allumé par cette femme d'élite dont la mort a plongé dans le deuil le Valais tout entier !

En dehors de leur Conférence, les institutrices ont fréquenté un *cours de chant*, donné à Sion du 7 au 10 septembre 1933. « Ces leçons, dont on espère tant de fruits, remarque l'*Ecole primaire*, ont été suivies avec ardeur ; comment ne l'auraient-elles pas été, sous la direction de notre inoubliable professeur, Mme Delacoste ? Une bonne partie de notre théorie musicale a été revue avec les remarques combien judicieuses pour son application dans nos écoles primaires. Ce fut une répétition des plus utiles pour celles qui connaissaient déjà la partie, et un travail nécessaire pour les institutrices qui n'ont pas été favorisées de leçons de chant méthodiques et obligatoires pendant leurs études. »

C'est aussi en vue d'améliorer les résultats de l'enseignement que le Département de l'Instruction publique a adressé à tous les intéressés la *circulaire du 30 novembre 1933*, qui attire l'attention sur le nouveau programme des *travaux manuels* dont nous nous sommes occupé dans notre précédente chronique. Cette lettre insiste sur les efforts à accomplir dans le domaine du chant, de la gymnastique, dans celui de l'hygiène dentaire et de la lutte contre la tuberculose. Pendant le mois de décembre, le personnel enseignant a été invité à donner une série de causeries et de leçons de choses sur le soin de la bouche et des dents.

Quant à la lutte contre la tuberculose, le Valais doit créer sans

plus tarder un sanatorium d'altitude pour enfants, en faisant appel non pas à l'intervention de l'Etat, mais à l'initiative privée. Telle est, du moins, la conclusion de la conférence donnée par M. le Dr Coquoz, médecin cantonal, au corps inspectorat et à la Commission cantonale de l'Enseignement primaire, dans leur séance du 9 novembre 1933, à Sion.

Cette conférence attire de nouveau l'attention sur les ravages de la terrible maladie dans notre canton. « En Suisse, déclare le rapporteur, on compte actuellement deux décès par mille habitants. Cette proportion est plus élevée en Valais, où on peut dire, sans crainte d'exagération, que, chaque jour de l'année, un Valaisan descend dans la tombe par suite de tuberculose. Nous avons, en outre, en Valais, un contingent très important de personnes atteintes de tuberculose et qui sont, soit totalement incapables de travail, soit partiellement capables de travail. Il est difficile de vous indiquer ici des chiffres précis ; mais nous avons en tout cas, plus de 2000 tuberculeux en Valais. La tuberculose est donc chez nous une maladie très répandue, la plus répandue. C'est une véritable endémie. La lutte contre un tel fléau s'impose donc par tous les moyens. »

Un Comité constitué, au printemps, sur la généreuse initiative de M. le Dr R. Lorétan, chef du Département de l'Instruction publique, s'occupera de la réalisation du Sanatorium d'enfants.

Dans le domaine purement pédagogique, la Commission cantonale de l'enseignement primaire s'est mise au travail en vue d'une nouvelle édition du *Livre de lecture* des degrés moyen et supérieur et de la *Grammaire française*, qui sera enrichie d'une série de nouveaux exercices sur l'application des règles et sur les principales difficultés de la langue. *La partie allemande du canton* applique le nouveau programme des Cours complémentaires, avec division en quatre tranches, directions pédagogiques et liste des manuels et des ouvrages utiles à consulter. On attend aussi la publication du *Manuel d'instruction civique* du Dr Ebener et une nouvelle *Arithmétique* pour la composition de laquelle une commission a été constituée. *Le Registre pour l'inscription des notes* du Livret scolaire a donné lieu à des instructions spéciales du Département. L'inscription de la note moyenne annuelle du livret, pour les différentes branches, se fera, sur formulaire spécial, par les membres du personnel enseignant, à la fin du cours scolaire. Chaque année, il est utilisé un feuillet par classe. Le relevé est remis au président de la Commission scolaire, en même temps que le journal de classe, cahier de notes, etc. Les notes des *cours complémentaires* seront également transcrives sur

le formulaire. Les résultats des examens d'émancipation et de sortie des cours complémentaires, que l'inspecteur délivre aux Commissions scolaires, sont également réunis dans un classeur, après avoir été publiés aux criées ordinaires des communes. Les formulaires seront conservés pendant au moins 15 ans. De la sorte, on pourra, en cas de perte, reconstituer le livret scolaire, qui est un document que le porteur peut être appelé à produire en maintes circonstances.

Enseignement secondaire.

A la fin du cours scolaire 1933-34, il a été délivré 43 certificats de maturité dont 29 du type A., 11 du type B et 3 du type C. Ce dernier type ne peut être obtenu que par les élèves de la Section technique de l'Ecole industrielle supérieure du collège de Sion. Cette dernière école a également délivré 9 diplômes commerciaux dont l'obtention est soumise à un *Nouveau règlement du 17 novembre 1933*, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1934.

Jusqu'à ce jour, les examens du Diplôme étaient relativement faciles puisque, d'après l'article 19 de la Loi sur l'enseignement secondaire, en l'absence de dispositions plus détaillées, tout élève était assuré du succès moyennant des notes suffisantes, c'est-à-dire une moyenne générale de 3,6.

En ce qui concerne les matières d'examen et l'influence de la note annuelle sur le résultat final, le *Nouveau règlement* n'a fait que consacrer l'usage établi. Trois principes nouveaux ont été introduits. La moyenne générale de 3,6 a été portée à 4, pour tenir compte de la facilité relative du diplôme, en regard des maturités littéraire et scientifique, et surtout du fait que le diplôme donne directement accès à la pratique, tandis que les études supérieures constituent un stade d'élimination pour les élèves médiocres qui auraient passé de justesse leurs examens de maturité. Les branches telles que la langue maternelle, la deuxième langue nationale et la comptabilité sont affectées du coefficient 2, qui souligne l'importance de ces disciplines au double point de vue du programme et des nécessités professionnelles. On empêchera ainsi de délivrer un diplôme à la faveur de notes satisfaisantes obtenues dans des branches qu'on est convenu de considérer comme accessoires ou secondaires, car il faudrait, au préalable, s'entendre sur la portée de ces termes. Enfin, le titre sera refusé au candidat qui, tout en ayant la moyenne générale suffisante, n'aura pas atteint 3,6 dans une seule des trois branches prémentionnées, ou dans trois branches quelconques,

ou qui aura obtenu deux notes 2 ou une note 1 dans n'importe quelle branche.

La formation scolaire étant un ensemble harmonique et bien équilibré, le diplôme qui en constitue la sanction et le couronnement doit revêtir le même caractère d'homogénéité. On ne peut, dès lors, admettre que, dans un certificat de fin d'études, des 1 et des 2 se mêlent à des notes satisfaisantes. Sans être des plus fréquents, ce cas s'est déjà produit trop souvent. Les dispositions nouvelles détermineront l'élève à répartir ses efforts sur toutes les branches et déjoueront le calcul qui consiste à ne soigner que certaines disciplines plus conformes à ses goûts, ou qu'il croit être d'une utilité plus directe, en escomptant les bons résultats obtenus d'une part pour compenser le déficit d'autre part.

En fait de revision, le Conseil de l'Instruction publique a aussi remanié le *Cahier des charges des professeurs* et transformé en une simple recommandation la tenue précédemment obligatoire du Journal de classe. Au cours de ses inspections, il a constaté que la marche des collèges, des écoles industrielles et commerciales est très satisfaisante ; d'une façon générale, la tenue des cahiers et les corrections des travaux écrits sont dignes d'éloge. Toutefois, dans l'un ou l'autre rapport de fin d'année, on désirerait plus d'ardeur au travail, de la part de certains élèves, moins de passion pour les sports et plus de goût pour la lecture des belles œuvres de la littérature. « La lecture habituelle d'un trop grand nombre d'élèves, observe M. le recteur du Collège de Sion, auquel fait écho M. le recteur de Saint-Maurice, est celle des journaux sportifs. Chaque semaine, ils se repaissent des comptes rendus des compétitions et des matchs du dimanche. Cette curiosité exaspérée, cette préoccupation de connaître le nom de tous les champions, le palmarès de tous les concours, le détenteur de tous les records absorbe à peu près toute leur activité intellectuelle et les empêche de s'intéresser aux grandes œuvres de la littérature, pour le plus grand dommage de leur formation générale. Car c'est une vérité incontestable que seule la lecture sérieuse des grands livres meuble l'imagination, enrichit l'intelligence, développe la sensibilité et apprend aux élèves l'art difficile de bien écrire. »

Espérons que la jeunesse tiendra compte de ce sage avertissement.

Dr MANGISCH.